

*Rassembler
Informé
Débattre
Agir*

snes
fsu



S₃ de Grenoble

Bulletin n° 202 d'Octobre 2012

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.



Du Mont-Blanc à la Drôme provençale et aux plateaux de l'Ardèche...

Pourquoi?... Pour quoi?... être syndiqué au SNES ?

Jacques AGNES

Parce que...

Parce que je suis enseignant, conseiller d'éducation ou d'orientation, surveillant ou assistant d'éducation, en activité ou retraité, titulaire, stagiaire ou précaire,

Parce que je suis fonctionnaire de l'Éducation nationale et que j'appartiens à la Fonction publique de l'État,

Parce que je suis un travailleur salarié,

Parce que j'ai des intérêts communs à défendre aux côtés de tous ceux qui sont dans la même situation,

Parce que, face à la hiérarchie, locale, académique ou nationale, face aux choix politiques qui déterminent les transformations de mon métier et les conditions de son exercice, je ne dois pas rester isolé,

Parce que je sais que la moindre et la plus professionnelle de mes revendications représente une dépense publique et implique non seulement une négociation avec mon employeur, mais aussi un débat plus large devant l'opinion publique,

Parce que mon activité professionnelle s'inscrit dans un projet éducatif de la nation, explicite ou implicite, et que je tiens à en être partie prenante,

Parce que je sais qu'il n'existe pas de projet éducatif indépendant d'un projet de société, et que tout projet de société génère son projet éducatif.

D'où venons nous ?

I. le syndicalisme interdit (1791 - 1884)



Cette période sans droits collectifs est celle de la plus grande misère ouvrière.



De 1789 à 1791, l'Assemblée nationale constituante entreprend de détruire l'Ancien Régime et de jeter les bases d'une société nouvelle. En 1791, plusieurs lois - dont la fameuse «loi le Chapelier» - mettent fin aux corporations de métiers. Elles interdisent toute coalition de métiers et toute entente de travailleurs pour obtenir de meilleurs salaires ou conditions de travail ; la grève est illégale.

Pour la bourgeoisie triomphante, la relation entre le salarié et l'employeur est une relation individuelle librement consentie ; les revendications ou actions collectives de salariés constituent une atteinte inacceptable à la liberté.



Ces dispositions résistent à tous les régimes qui se succèdent de 1791 à 1864 ; mais comme en témoignent les différentes lois qui visent à les rappeler ou les renforcer, elle n'empêchent ni les «coalitions», ni les grèves, ni les révoltes.

La révolution de février 48 et la proclamation de la Seconde République laissent pourtant entrevoir une évolution favorable aux classes populaires : rétablissement du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage, proclamation de la liberté d'association et du principe du droit du travail,

journée de travail limitée à 10h à Paris et 11h en province.

Mais quelques mois plus tard, la réaction du parti de l'ordre, puis le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte mettent fin à cet espoir. En 1862 des grévistes sont condamnés puis graciés ; lors de l'exposition universelle de Londres, les contacts entre ouvriers français et anglais jettent les bases de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT ou I^{ère} Internationale) qui verra le jour deux ans plus tard. En mai 1864, le Code pénal est modifié et le droit de grève est reconnu mais pas la liberté d'association.

Marquée par la double tache de la défaite militaire et de la «Semaine sanglante», la III^{ème} République est d'abord dominée par les monarchistes et ne doit sa survie qu'à leurs divisions et ambitions. Lorsque les républicains accèdent au pouvoir (1875-1879), une série de lois vont s'attacher à rallier les travailleurs au régime :

- lois Jules Ferry sur l'école gratuite, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans (ce qui de fait rend illégal le travail salarié des enfants avant 13 ans).

- loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui légalise enfin les associations ouvrières ; mais ce droit n'est pas reconnu aux fonctionnaires et agents de l'État.

Les nombreuses associations ouvrières, clandestines ou tolérées sous couvert de mutualisme, vont être officialisées. D'autres vont se constituer.

Les syndicats, d'abord très locaux et très spécifiques se sont regroupés à la fois au plan local (Bourses du Travail), au plan des métiers (syndicats nationaux) et des secteurs ou branches (fédérations) pour construire un outil commun :

En 1895, naissance de la CGT

Jusqu'à la création de la CFTC, la CGT reste la seule centrale syndicale commune à l'ensemble des travailleurs. D'abord dominée par le courant anarchiste d'inspiration proudhonienne, elle subit également l'influence des différents courants socialistes qui seront unifiés en 1905. La première revendication commune à l'ensemble de la CGT est celle de la journée de huit heures.

II. Unité, éclatement et recomposition

1906. La « Charte d'Amiens », adoptée au congrès de la CGT pose le principe de l'indépendance du mouvement syndical par rapport aux partis et courants politiques.

1919. Naissance de la CFTC, centrale chrétienne visant à concurrencer la CGT, avec le soutien de la frange la plus paternaliste du patronat.

1921. Éclatement de la CGT entre CGT et CGTU, suite à la Révolution Bolchevique et à la résignation de la II^{ème} Internationale à la guerre, en août 14.

1935. Réunification de la CGT et de sa Fédération Générale de l'Enseignement (FGE) dans le contexte du Rassemblement populaire.

1944. Dès la libération du territoire, Irving Brown, envoyé de l'AFL-CIO, avec le soutien des services secrets américains, prend les contacts pour organiser la fracture de la CGT.

1947. Dans un contexte de conflits sociaux de grande ampleur et parfois violents (mineurs du Nord/Pas de Calais; usines Renault; dockers de Marseille) et de début de guerre froide (plan Marshall; soutien logistique des services secrets américains) la fraction « Force ouvrière » provoque la scission de la CGT.

1948. Face à l'éclatement de la CGT, la FEN (issue de l'ex FGE-CGT) décide de refuser la logique de scission et de rester unie pour œuvrer à la réunification. Pour ce faire, la FEN devra rester provisoirement autonome et respecter le pluralisme interne (courants de pensée, tendances). Mais très vite la tendance majoritaire dans le SNI et dans la FEN prétend imposer son orientation à l'ensemble des syndicats de la fédération.

1964. La majorité de la CFTC décide de renoncer à la référence confessionnelle et fonde la CFDT. Une minorité décide de maintenir le sigle et l'orientation religieuse.

1992. Le sabotage de la FEN. En 1992, la FEN exclut le SNES et le SNEP majoritairement opposés à la ligne de renoncement de la FEN. Le SNI-PEGC devient le SE, mais une partie des militants et des adhérents refusent le coup de force et décident de maintenir leur outil syndical qui deviendra par la suite le SNUIPP. Le SNETAA (Enseignement Professionnel) quitte la FEN. Dans les autres syndicats de la FEN, le même scénario se répète : départs d'adhérents et de militants ou suspension de l'adhésion à la FEN. Finalement la FEN disparaîtra lors de sa fusion dans l'UNSA avec des syndicats autonomes de la police et de la pénitentiaire.

1993. Naissance de la FSU. En 1993 les syndicats exclus de la FEN - ou qui l'ont quittée - et les nouveaux syndicats constitués par ceux qui ont refusé l'évolution de la FEN et le coup de force, constituent la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) qui devient rapidement la première fédération de la Fonction publique de l'État.

Au cours des années 90, l'évolution de la CFDT vers un syndicalisme d'accompagnement amènent certains de ses syndicats et adhérents à quitter la centrale; les uns viennent renforcer la FSU, d'autres créent les syndicats SUD qui constituent avec d'autres syndicats autonomes le groupe Solidaires.

Au cours du XX^{ème} siècle, l'unité des travailleurs dans une même organisation, la CGT, a donc été divisée, morcelée, puis, dans ses dernières décennies, émietlée.

Dans leurs derniers congrès, le SNES et la FSU se sont prononcés pour la construction d'un outil syndical de l'ensemble des travailleurs, dans une démarche dont la CGT devait être nécessairement partie prenante. Des rencontres et des initiatives communes ont eu lieu, d'une part avec la CGT, d'autre part avec le groupe Solidaires. Ces contacts à différents niveaux sont nécessaires mais ne sont pas suffisants : il appartient à l'ensemble des salariés de se saisir de cet objectif et de peser dans cette démarche vers la reconstruction de l'unité des travailleurs sur le plan national comme cela est déjà en construction au niveau européen et au niveau mondial.

Pour...

Pour être respecté dans mon métier et d'abord par un salaire décent,

Pour que mes qualifications soient reconnues et rémunérées à leur juste valeur,

Pour rester concepteur de mes pratiques professionnelles,

Pour exercer dans des conditions compatibles avec une réelle efficacité dans ma mission, qu'il s'agisse des effectifs d'élèves ou de l'environnement matériel,

Pour que le droit à l'Éducation devienne vraiment une réalité pour tous les jeunes,

Pour que mes élèves et mes enfants deviennent réellement acteurs de leur devenir personnel, professionnel ou civique et refusent le consumérisme passif dans lequel certains tentent de les enfermer,

Pour une société de justice et de liberté dans laquelle chacun pourrait vivre sans avoir à arbitrer entre se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, se déplacer, communiquer, accéder aux pratiques artistiques, culturelles, sportives ou ludiques, ce qui serait possible avec une autre répartition des richesses,

...Je suis syndiqué au SNES!

... Et toi ?



Le SNES, un Syndicat de métiers dans la FSU

Editorial
Corinne BAFFERT,
Secrétaire académique



Ce bulletin de rentrée a pour objectif de présenter le SNES et sa section académique de Grenoble.

Nous tenons en effet à dire qui nous sommes, quels sont nos objectifs et notre action, à l'ensemble des collègues de l'académie, à commencer par les nouveaux que nous accueillons : stagiaires, précaires, néo-titulaires ou entrants dans l'académie. C'est également l'occasion de donner un visage à ceux qui sont souvent, pour beaucoup, une voix anonyme au téléphone ou une signature au bas d'un courrier.

Ce bulletin sera également un outil de présentation pour nos diverses initiatives, stages, réunions, campagnes de presse, rencontres avec les parents d'élèves, les élus et mouvements politiques, les associations. Comme toutes nos publications, il est naturellement adressé à chacun de nos adhérents qui peuvent également l'utiliser comme support de discussion avec leurs collègues :

- renforcer le SNES par de nouvelles adhésions est de la responsabilité de tous et donc de chacun ;

- adhérer au SNES est la première forme d'action et de résistance aux attaques contre le service public d'Éducation, contre nos métiers, contre nos qualifications.

C'est se donner collectivement les moyens d'être plus forts, au plan local comme au plan général.

Le SNES est le Syndicat National des Enseignements du Second degré. Le développement littéral du sigle dit assez la double finalité du SNES. « **Syndicat national** », le SNES veut rassembler les personnels de son champ de syndicalisation, afin qu'unis ils soient plus forts face à leur employeur pour défendre leurs intérêts de salariés ; mais syndicat des « **enseignements** », et non des seuls enseignants, il est également porteur d'un projet éducatif — et donc partie prenante d'un projet de société — visant à offrir à tous les jeunes le même droit à l'Éducation : la possibilité pour tous d'accéder à un baccalauréat, premier grade universitaire national. Ce projet ne constitue pas un dogme : avec l'ensemble des adhérents - dans le cadre de ses instances démocratiquement désignées - celui-ci est constamment mis en débat, quant à ses objectifs, les moyens à mettre en œuvre, les orientations stratégiques et tactiques, la prise en compte de la situation économique, sociale, politique et de son évolution. La chronologie ci-dessous donne une idée des origines et des orientations du SNES qui, dès son apparition, a œuvré à unir, rassembler, regrouper les personnels et leurs organisations quand d'autres visaient surtout à diviser et exclure.

Avec le , mon métier a du sens.

Le SNES et le syndicalisme dans le Second degré

La loi de 1901 sur les associations permet aux enseignants de contourner l'interdiction de se syndiquer faite aux fonctionnaires et agents de l'État : les premières associations de spécialistes apparaissent dans ce cadre, ainsi que certains mouvements pédagogiques.

En 1924, le droit syndical est enfin reconnu aux fonctionnaires. Si dans le Premier degré, l'École de la République est unifiée, les études secondaires restent marquées par la hiérarchie sociale : les lycées, nés sous le Consulat, restent réservés à une minorité ; le Premier degré développe ses propres poursuites d'études (*Cours Complémentaires, Cours Supérieurs*) tandis que des Écoles Professionnelles ou Techniques sont ouvertes pour les enfants des classes populaires. Cette division sociale du Second degré entraîne une division syndicale dans le secteur, accentuée encore par la division des confédérations de salariés (cf. page précédente).

1937. Une partie du syndicat autonome du Second degré (SNALCC) devient le **SPES** au sein de la FGE de la CGT réunifiée.

1944 - 1946. Apparition du sigle « SNES », rassemblant, au sein de « **l'Union des syndicats du Second degré** » de la FGE - CGT (= **SNES, SNCM, SNET**), l'ancien SPES et une nouvelle partie du SNALCC autour du programme éducatif du Conseil National de la Résistance et du plan « *Langevin - Wallon* ». Ceux qui, au sein du SNALCC, refusent la démocratisation du Second degré et veulent conserver des lycées élitistes deviennent le **SNALC**.

1946. La FGE-CGT devient Fédération de l'Éducation Nationale (FEN-CGT) dont le syndicat le plus puissant, par le nombre d'adhérents et la représentativité est le **SNI** (Premier degré).

1949. Le SNES et le SNCM se regroupent sous le nom **SNES (Classique et Moderne)** au sein de la FEN devenue autonome depuis la scission de la CGT.

1966. Le SNES (*Classique et Moderne*) et le SNET (*Enseignement Technique*) se regroupent pour donner naissance au **SNES (Classique, Moderne, Technique)** actuel.

1993. Le SNES participe à la construction de la **FSU** (cf. page précédente).



La FSU dans l'Éducation Nationale

Née du sabotage de la Fédération de l'Éducation Nationale (cf. *historique p.3*), la FSU compte aujourd'hui 26 syndicats nationaux présents dans la Fonction Publique de l'État, la Fonction Publique Territoriale et dans différents services publics.

Dans les lycées, collèges et CIO, certains de ces syndicats sont présents. Leur nombre et leurs champs de syndicalisation spécifiques procèdent à la fois du découpage institutionnel de l'Éducation en différents ordres d'enseignement et de l'histoire du syndicalisme dans l'Éducation Nationale et dans la FEN.

Le SNUIPP syndique les instituteurs et professeurs des écoles ; s'il est surtout présent dans le Premier degré, on peut parfois le rencontrer dans les collèges, en particulier en SEGPA.

Le SNEP regroupe les enseignants d'E.P.S. ; cette spécificité remonte à l'époque où cet enseignement dépendait du ministère de la Jeunesse et des Sports et non de l'EN.

Le SNUEP est le syndicat des professeurs de lycées professionnels ; il est donc présent dans les LP, les SEP, les SEGPA.

Le SNASUB est le syndicat des personnels administratifs de nos établissements comme des services du rectorat ou des DSDEN (ex-IA).

Les SNUACTE (ex-UNATOS) et SNUCLIAS syndiquent les personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS), qui dépendent aujourd'hui de la Région et des départements, ainsi que les aides de laboratoire qui sont restés fonctionnaires de l'État.

Le SNICS est le Syndicat National des Infirmières et Conseillères de Santé.

Le SNUAS-FP syndique les assistantes sociales.

Enfin, au sein de la FSU, il existe aussi un syndicat de chefs d'établissements, le **SNUFDEN** et un syndicat de corps d'inspections, le **SNPI**.

Les dix syndicats de l'EN ont présenté ensemble une liste FSU pour l'élection du CT Académique, comme dans chaque académie et au CTM, et remporté cinq sièges sur dix dans cette instance.



Syndicalisme et politique

Si par son histoire le SNES et la FSU appartiennent au mouvement ouvrier, comme d'autres forces syndicales, les partis de gauche, au sens large du terme, et le mouvement mutualiste ou associatif, le SNES est résolument indépendant des partis et courants politiques. Il ne s'agit pas d'un attachement dogmatique à la « *Charte d'Amiens* » de 1906 : la partition entre un champ politique et un champ syndical est discutable ; mais lorsque nous avons l'ambition de rassembler l'ensemble de la profession autour d'un même projet syndical, il est nécessaire que ce projet soit construit par l'ensemble des adhérents, quels que soient leurs engagements ou leurs sensibilités politiques.

Pour autant, indépendance ne signifie pas apolitisme : l'Éducation n'est pas un service public ordinaire ; c'est une institution républicaine qui prépare l'avenir de notre société ; par ses objectifs, ses missions, son organisation, les moyens mis en œuvre et l'origine de ces moyens, l'École est un enjeu de société. La moindre, la plus professionnelle, voire corporatiste, de nos revendications représente une dépense publique - c'est-à-dire la mise en œuvre de moyens dévolus par la collectivité - et suppose donc un débat public large, devant l'ensemble de la société et non une simple confrontation avec notre hiérarchie directe ; que dire alors de nos autres revendications, celles qui revendiquent le droit à un Second degré pour toute une génération ? Indépendant mais non apolitique, le SNES développe ses orientations sans craindre la confrontation de ses analyses et mandats avec l'ensemble des forces sociales, syndicales, associatives et politiques parties prenantes des débats de société.



Le S3, des collègues, des militants, des élus.

Les militants de la Section académique, le S3 dans notre jargon, ne sont pas des professionnels du syndicalisme. Nous sommes d'abord des collègues et des professionnels de nos métiers respectifs ; les décharges de service dont nous disposons sont de l'ordre du mi-temps pour les membres du Secrétariat général ; elles ne sont que de quelques heures, l'équivalent d'une ou deux classes, pour les autres militants du Secrétariat académique. Le Secrétariat général et le Secrétariat académique constituent – avec les 5 secrétaires départementaux (S2), membres de droit – le Bureau académique, élu par notre instance délibérative, la CA académique, elle-même élue par les adhérents. Nous sommes également, pour la plupart, élus des personnels dans les CAPA de nos corps. Cette double élection, par les adhérents du SNES et par les personnels dans leur ensemble nous confère une double responsabilité : d'une part faire vivre le SNES dans l'académie, rassembler, débattre, agir et d'autre part représenter et défendre devant l'administration, individuellement et collectivement, l'ensemble des personnels qui nous ont donné majoritairement leur confiance. Les champs de responsabilités et les dossiers attribués à chacun ne sont pas cloisonnés de façon étanche et nous essayons de travailler le plus collectivement possible sur les différentes questions. Toutefois, la complexité des sujets implique un certain degré de formation spécialisée ; nous devons donc être, à la fois, généralistes et pointus sur certaines questions.

Secrétariat général

Corinne BAFFERT,
Lettres modernes
au lycée Édouard Herriot de Voiron,
Secrétaire générale et porte-parole,
animatrice des instances académiques,
Métiers et contenus, commissaire paritaire
certifiée, groupe «Lycées» national, élue à la
CA nationale et au Bureau national

François LECOINTE,
Histoire et géographie au collège
Fernand Léger de Saint Martin d'Hères
Secrétaire général adjoint,
co-animateur des instances académiques,
Métiers et contenus, formation initiale, com-
missaire paritaire certifié, groupe «Collèges»
national, élu à la CA nationale

Marc GAIGÉ,
Mathématiques au collège
Simone de Beauvoir de Crolles
Trésorier académique,
responsable de la gestion des finances du S3,
du patrimoine des syndiqués et des salariées.

Bernard OGIER-COLLIN,
CPE au collège
Le Guillon du Pont de Beauvoisin
Secrétaire général adjoint,
responsable de l'Emploi (CAP, mouvement,
relations DIPER E), suivi catégorie CPE (em-
ploi et métier), élu à la CAPN des CPE.

Jean-Pierre VARNET,
Mathématiques
au lycée Vaucanson de Grenoble
Secrétaire général adjoint,
publications physiques et électroniques,
gestion du site et des listes de diffusion SNES,
applications spécifiques, commissaire paritaire certifié.

Jacques AGNÈS,
Histoire et géographie au lycée
Emmanuel Mounier de Grenoble
Secrétaire général adjoint,
implantation, développement et suivi des S1 en
liaison avec les S2 ; élections internes et profes-
sionnelles, élu au CTA et en CAPA des certifiés.

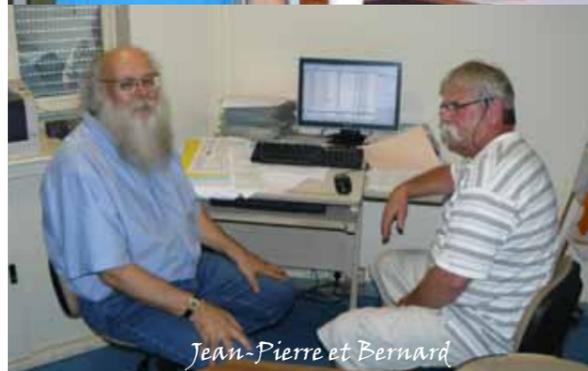


Corinne et François



Marc

Anne et Cyril



Jean-Pierre et Bernard



Céline, à la tribune
du Congrès national

Secrétariat académique

Céline BONNEFOY,
Lettres modernes au collège
Le Vergeron de Moirans,
Emploi, CAPA et suivi des certifiés, FPMA
Cyril BOREL,
Sciences de la Vie et de la Terre,
ZR de Grenoble,
Emploi, CAPA des certifiés, suivi des TZR
(emploi et métier), FPMA
Claudette COMBE,
responsable académique des retraités ;
suivi du site et des listes de diffusion ; contact
avec les élus PEGC pour le suivi de la catégorie.

Anne DORTEL,
Sciences physiques
au collège Europole de Grenoble,
Emploi, CAPA et suivi des certifiés, FPMA
Gabriel ÉMERY,
Sciences physiques
au collège Grange de Seyssuel
Emploi, suivi des Non-titulaires d'enseignement,
d'Éducation et d'Orientation et des AED, relation avec
nos représentants dans les deux CCP concernées.

Frédérique PÉNAVAIRE,
DCIO, CIO de Romans
Orientation (métier, politique de l'Orientation et
suivi des DCIO/CO-Psy).

Nicolas RIPERT,
Mathématiques
au lycée Édouard Herriot de Voiron,
Emploi, suivi des agrégés (CAPA, CAPN, FPMA et FPMN).



Anne

Céline



Claudette



Gabriel



Frédérique



Cyril, Anne et Céline, dans une instance paritaire au rectorat



Nicolas

Les SZ, sections départementales du SNES

Le **Snes-Savoie** a choisi depuis quelques années de privilégier les **trois axes d'intervention** suivants :

- **des informations régulières et centrées sur nos métiers** : un site web réactualisé au moins une fois par semaine, une « Web-Pressé » hebdomadaire adressée par courriel aux adhérents, un bulletin trimestriel « papier », des permanences chaque semaine au local départemental ou par téléphone, des réponses rapides par courrier électronique, sans oublier les visites des établissements et les permanences supplémentaires au moment des mutations...

- **des formations** : organisation de réunions dans les établissements, participations à des heures d'information syndicale, propositions de stages syndicaux, qu'ils soient thématiques (comme le stage Sciences en mai 2011) ou destinés à tous les responsables Snes du département (comme la « journée pour les S1 » du 19 octobre 2012)...

- **des actions** : pour la défense des collègues et des personnels, en particulier ceux qui sont les plus fragiles (précaires et stagiaires), pour faire connaître nos positions, pour permettre à nos demandes d'être entendues, pour peser sur les grands dossiers de l'Education Nationale.

Dans ce cadre, nous agissons non seulement par des articles, des manifestations ou des grèves, mais aussi en intervenant auprès du DASEN (ex-Inspecteur d'Académie), notamment lors des Comités Techniques Départementaux ou des Conseils Départementaux de l'Education Nationale...

Il y a encore beaucoup à faire et le **Snes-Savoie souhaite la bienvenue** à tous ceux qui partagent nos convictions et auraient un peu de temps à offrir pour nous permettre de mieux **défendre** nos collègues, **améliorer** nos conditions de travail et **promouvoir** une éducation de qualité pour tous !

SNES-SAVOIE : 77 rue Ambroise Croizat - 73000 CHAMBÉRY
Tél. : 04 79 68 91 79 - Mél. : snes73@aol.com
Site Internet - <http://snes73.free.fr>

Al'image du département où règnent souvent chaleur et convivialité mais également froid et rudesse du climat, les ardéchois savent être aussi accueillants et généreux que tenaces et réfractaires face aux attaques libérales ou à la casse du service public...

Le Snes Ardèche c'est un travail collectif d'enseignants engagés au service de tous les collègues :

Répondre aux questions des collègues par téléphone ou par mail : affectation des TZR, compléments de services, obligations de services, relations avec l'administration, démarches au rectorat.

Accompagner les S1 dans leur tâche de correspondants du SNES dans les établissements : rappel de toutes les étapes de fonctionnement démocratique (CA ...), envoi de matériel pour les actions départementales, aide à l'animation d'heures d'info syndicale ...

Siéger dans les commissions départementales (CTD, CDEN, CDAS, Comité de réforme) : diffuser les documents préparatoires pour informer les collègues dans les établissements, collecter tous les retours d'infos afin de défendre chaque cas ...

Informers les syndiqués du département des problèmes apparus dans les établissements et des actions en cours, par mail et sur le sites de la FSU 07 et du S3 pour générer des actions plus collectives et donner des idées de mobilisation.

Chaque année nous sommes également fortement engagés dans l'organisation de la Fête de la FSU à St Michel de Chabrillanoux fin avril. Un rendez-vous festif et militant à ne rater sous aucun prétexte !

Nous ne sommes évidemment jamais assez nombreux et plusieurs cerveaux font toujours du meilleur boulot. Notre porte est grande ouverte et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

SNES Ardèche
Maison des syndicats - 25 avenue de la gare - 07000 Privas
04 75 64 51 15 - snes-ardeche@wanadoo.fr



La section départementale du SNES (S2) de l'Isère est hébergée dans les locaux de la FSU 38, à la **Bourse du Travail de Grenoble**. La proximité géographique aidant, elle travaille en étroite collaboration avec la section académique du SNES (S3) (qui ne se trouve pas à Grenoble mais à Saint Martin d'Hères !).

Lors de nos permanences téléphoniques, nous conseillons de nombreux collègues et répondons à leurs questions, tant sur le plan individuel que collectif. Nous les orientons vers le S3 quand une intervention au Rectorat est nécessaire ou si l'avis des militants du S3 spécialistes de certains dossiers (TZR, Stagiaires, précaires, retraités) nous est utile.

Notre principal objectif est le développement de la vie syndicale au sein des établissements. Ainsi, nous organisons, tous les ans, des stages de formation syndicale pour organiser et faire vivre les sections SNES d'établissement (S1), former les élus aux conseils d'administration et permettre aux personnels, sur le terrain, d'être la première force de résistance. Ces stages sont ouverts aux collègues du second degré, syndiqués dans d'autres syndicats de la FSU.

Malheureusement, la taille du département de l'Isère et le grand nombre d'établissements (96 collèges, 38 lycées et 14 lycées professionnels) ne nous permettent pas d'y avoir une présence régulière mais nous répondons toujours favorablement quand nous sommes invités à une heure d'information syndicale. Nous accompagnons également des délégations d'établissements en audience à la DSDEN (ex-Inspection académique) ou au Rectorat.

La section départementale prend toute sa place dans la vie de la FSU 38, en partageant le quotidien des responsables et militants de la fédération et de syndicats nationaux, en participant aux délégations dans les instances départementales (CTSD, CDEN...), au débat interne à la fédération et à l'action lors des grèves et des manifestations.



Dans un département aux réalités contrastées, où coexistent les paysages de cartes postales et les usines des vallées industrielles, les résidences de luxe et les quartiers de relégations, secteurs de montagne et vastes espaces densément peuplés, la section départementale de Haute-Savoie [membres du bureau et militant-e-s] a comme objectif de « tenir tous les fils » de l'action syndicale ; nous tenons à informer et défendre les collègues au plus près du terrain, ce qui nous amène à être présent-e-s le plus souvent possible dans les collèges et lycées du département pour participer à des heures d'information syndicale, à organiser des permanences régulières tout au long de l'année dans nos locaux annéciens ou dans différents établissements à l'occasion des mutations. Mais nous tenons tout autant à mener une réflexion syndicale, professionnelle et politique plus générale (lors de stages, par exemple), dont nous portons ensuite les fruits dans les différentes instances du SNES et de la FSU. Nous maintenons la publication plus ou moins régulière selon l'actualité et l'action d'un bulletin départemental « traditionnel » papier envoyé à tou-te-s les syndiqué-e-s mais nous partageons aussi nombre d'informations par le biais de la liste électronique de diffusion. Nous mettons tout en œuvre pour que les actions décidées nationalement réussissent dans notre département mais nous accompagnons ou initions aussi des actions d'établissement ou départementales (comme la demande de classement de toute la Haute-Savoie en Zone de vie chère). Présent-e-s et actif-ve-s dans les différentes commissions départementales, nous y portons les mandats du SNES-FSU, montrant comment les décisions nationales se déclinent localement et nous diffusons les renseignements qui nous y sont communiqués. Soucieux-ses de faire vivre le SNES dans toutes ses dimensions, nous sommes toujours ravi-e-s d'accueillir celles et ceux qui ont envie de consacrer un peu de leur temps et de leur énergie à enrichir notre section départementale

SNES Haute-Savoie, 10, rue Guillaume Fichet, 74000 Annecy.
Tel : 04 50 45 10 71 ; haute-savoie@grenoble.snes.edu

Dans la Drôme, tous ensemble !

Le bureau départemental du Snes-Drôme réunit des militants convaincus que la détermination et la bonne humeur sont des moteurs nécessaires pour échapper à la résignation et pour construire l'avenir. Pour cette raison, nous plaçons au premier plan l'action revendicative pour le Service Public comme pour les personnels.

Avec l'appui de notre réseau de militants et de Commissaires paritaires, cela se traduit par des permanences hebdomadaires régulières à la Maison de Syndicats de Valence et des réunions exceptionnelles dans le département en période de mutations qui permettent à chacun de se renseigner et à tous de s'engager collectivement.

Il faut ajouter tout le travail d'information accompli : éditos réguliers, rubriques pratiques, comptes-rendus des instances sur notre site internet départemental. Sont aussi organisés périodiquement des stages syndicaux consacrés à la vie des établissements, aux droits des personnels ou aux aspects du métier (réformes, nouveaux programmes).

Une grande partie de notre activité consiste à visiter les établissements où, à la demande des collègues le plus souvent, sont organisées des heures d'information syndicale qui nous permettent d'apprécier la diversité des réalités de terrain, d'établir un contact direct avec nos adhérents et les collègues en général et d'être ainsi à même d'apporter notre réflexion pour élaborer ensemble les ripostes et les propositions nécessaires.

Bien entendu, ce volontarisme et cette opiniâtreté supposent des volontaires et tous ceux qui le veulent sont les bienvenus : il n'y a pas de petites ou de grandes contributions ; chacun peut apporter sa pierre à l'édifice dans la mesure de ses moyens et de ses disponibilités. Toutes les énergies sont acceptées !

SNES Drôme,
Maison des syndicats, 17 rue Georges Bizet, 26000 VALENCE
04 75 56 77 77 - snes26@wanadoo.fr

Le S1, un maillon essentiel

Jacques AGNES

Quelques pistes...

Il n'est pas toujours aisé d'impulser la vie syndicale dans un établissement. La tâche repose trop souvent sur les épaules d'un seul militant très actif ; lorsque celui-ci change d'établissement, prend sa retraite ou simplement jette l'éponge par lassitude ou pour des raisons personnelles, la relève n'est pas toujours assurée. La clé de la pérennité du SNES est à chercher dans une prise en charge collective du S1 et un partage des responsabilités au sein d'un noyau d'adhérents : l'un sera plus orienté sur le CA, l'autre sur le suivi du panneau syndical, un troisième sur les relations avec les autres syndicats de la FSU ou sur la collecte des cotisations, etc. Cette répartition n'est d'ailleurs pas figée : à trois ou quatre, il est plus facile de se contacter et d'échanger pour préparer des réunions plus larges, telles que l'AG des adhérents ou celles de l'ensemble des collègues, poser une heure mensuelle d'information syndicale, demander la venue d'un militant du S2 ou du S3, etc.

Devant la difficulté à tenir des réunions larges, certains S1 ont expérimenté, en particulier dans de gros établissements, le bulletin local, qui mêle informations locales et relai des courriers départementaux et académiques : parfois une simple feuille A4 pliée au format A5, parfois plus ambitieuse comme récemment « le journal des débats » du lycée de Vizille. D'autres ont choisi une mise à jour régulière et dynamique d'un panneau d'affichage original.

Si la première forme d'action collective est de se syndiquer, la première mission d'un S1 est de se renforcer, et ce faisant de renforcer le SNES dans son ensemble, en incitant tous les collègues à adhérer, sans se censurer.

Lorsque des actions sont nécessaires, strictement locales sur un problème spécifique ou dans le cadre d'un mouvement plus large, il ne faut pas hésiter à communiquer par l'intermédiaire de correspondant locaux de la presse régionale ou de l'audiovisuel : les actions médiatisées, surtout si elles sont menées en commun avec les parents d'élèves ont souvent un fort impact sur la hiérarchie et participent au rapport de force général.

Enfin il est important de faire connaître les problèmes rencontrés et les actions menées sur la liste académique pour informer les autres S1 en même temps que le S2 et le S3.

Palmarès juillet 2012

Les plus gros S1 sont bien sûr en lycées, compte tenu du nombre de collègues relevant du champ du SNES.

La palme revient au lycée **Charles Poncet de Cluses**, avec **43 syndiqués à jour** à la fin de l'année scolaire ; les places d'honneur sont tenues par le lycée **Albert Triboulet de Romans** (37 adhérents à jour) et par le lycée du **Granier à La Ravoire** (35 adhérents à jour).

Toutefois, il convient de faire ici une mention particulière pour le collège **Bernard de Ventadour de Privas** qui, avec **28 adhérents à jour** à la fin de l'année scolaire est incontestablement le champion de sa catégorie



Dans l'académie de Grenoble, plus de 20 000 enseignants, conseillers d'Éducation et d'Orientation ou encore assistants d'éducation sont répartis entre 82 lycées, 245 collèges, 21 CIO et 4 EREA, des rives du Léman à la Drôme provençale ou aux gorges de l'Ardèche.

La réalité de l'outil syndical, pour rassembler la profession, passe nécessairement par l'existence et l'activité de la section d'établissement, le S1 dans notre jargon :

Le SNES n'existe que par ceux qui le constituent.



Renforcer le SNES en recherchant l'adhésion de nos collègues, les informer et les faire débattre de la situation, de nos métiers, de nos carrières et rémunérations, des projets éducatifs — et, par

conséquent, des projets de société — sous-jacents aux « réformes » imposées, construire et mettre en débat notre propre projet pour l'École en général et le Second degré en particulier, élaborer nos positions, nos revendications,



construire ensemble les actions nécessaires, locales ou nationales, tout cela passe d'abord par l'existence et

l'activité du S1.

Maillon essentiel du syndicat national, le S1 est également une force de résistance locale. Les contre-réformes auxquelles nous avons été confrontés, comme certaines solutions préconisées aujourd'hui et demain, affirment toutes le principe d'autonomie des établissements, les premières par idéologie — éclatement du service



public pour mieux le démanteler — ou pour tenter de les faire mettre en œuvre localement afin de contourner les résistances d'ensemble, les secondes avec l'illusion que les décentralisations ou déconcentrations permettent une économie de moyens et davantage de démocratie, alors que l'expérience est faite qu'elles développent surtout les féodalités locales. Cela amène parfois au renforcement de l'autoritarisme, au clientélisme, aux pertes de repères républicains de la part de certains chefs



d'établissement dont la formation lorgne de plus en plus vers le « ménagement » d'entreprises, façon années quatre-vingts du siècle passé (quand ce n'est pas du précédent). Face à cette situation, constituer et faire vivre un S1 est la première forme de résistance et seul le SNES a la capacité de faire vivre une telle structure au plan local : le S1 est bien l'originalité et la richesse de notre syndicalisme ; le faire exister est une nécessité.



Le secrétaire de S1 ou, mieux, le bureau du S1 dans son ensemble, doivent être identifiés par la hiérarchie comme les interlocuteurs incontournables sur toutes les questions locales. Être élu au CA, sur une liste syndicale ou au moins présentée par les syndicats de la FSU, sur une plateforme claire, donne évidemment une légitimité supplémentaire, mais la qualité



de S1 du SNES doit également être reconnue pour elle-même.

Interlocuteur de la hiérarchie administrative, le S1 est aussi celui des organisations locales de parents d'élèves, qu'il s'agisse de préparer ensemble les CA, de



diffuser informations et argumentaires ou d'échanger points de vue et prises de position.

Renforcer et faire vivre le SNES au plan local c'est aussi renforcer et faire vivre la FSU en constituant et en animant une section locale qui regroupe les personnels relevant d'autres syndicats de la FSU, ensei-



gnants, administratifs, personnels techniques, ouvriers ou de service, infirmières, assistantes sociales, etc.

La nouvelle CA académique, en éliminant le nouveau bureau, a adopté un projet qui donne la priorité à l'implan-



tation des S1, à leur développement et à leur pérennité, en premier lieu en affectant à cette responsabilité, en liaison avec les S2, la demi-décharge d'un secrétaire général adjoint, conformément aux mandats que nous nous sommes donnés lors de notre congrès académique, puis lors du congrès de Reims.



La réunion du S1 peut se conclure par un temps de convivialité

Vos représentants élus dans les instances académiques

Bernard OGIER-COLLIN

Lors des élections professionnelles de l'automne 2011, vous avez élu vos représentants dans les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA). Il s'agit sans doute d'instances consultatives mais, par leur nombre, leur représentativité, la pertinence de leurs interventions et la qualité de leur travail, vos représentants sont respectés par l'administration et peuvent souvent peser sur les décisions rectorales dans les différents actes de gestion qui vous concernent : appels de note administrative, promotions d'échelon ou de grade, mutations. Ils sont également vos représentants dans les conseils de discipline. Si certains d'entre nous sont également militants du S3 ou des S2 et déchargés à ce titre, la plupart ne disposent que de l'autorisation d'absence pour la session de la CAPA et de la FPMA et pour un temps équivalent au titre de la préparation collective et du suivi de l'instance. Vos représentants sont d'abord des collègues qui concilient le mandat que vous leur avez confié avec leurs obligations professionnelles et leur vie personnelle et familiale.

CAPA des agrégés

La liste présentée par le SNES, SNEP et le SNESup a remporté 7 sièges sur 10, soit 14 élus titulaires ou suppléants. Deux sièges sont obtenus par le SNEP, un autre par le SNESup ; le SNES compte donc 11 élus dans cette CAPA. La CAPA élue, présentée ci-dessous sera légèrement modifiée suite au départ en retraite de Jean-Paul Prioux et au changement d'académie de Didier Pihoué.

Jean-Louis MOLLARD

Lettres classiques
Lycée Triboulet - Romans

Jean-Paul PRIOUX

Mathématiques
Lycée de l'Albanais - Rumilly

Annie ANSELME

Mathématiques
Lycée Baudelaire - Cran-Gevrier

Claudine MOCELIN (SNEP)

Éducation physique et sportive
Lycée prof. Les Carillons - Cran-Gevrier

Serge PAILLARD

Mathématiques
Lycée Pablo Neruda - Saint Martin d'Hères

Sophie RAMAT

Lettres classiques
Collège Jongkind - La Côte Saint André

Didier PIHOUE

Mathématiques
Lycée Vaugelas - Chambéry

Xavier ANDRIEUX (SNEP)

Éducation physique et sportive
Collège - Grésy s/Aix

Nicolas RIPERT

Mathématiques
Lycée Édouard Herriot - Voiron

Bernard GITTLER

Philosophie
Lycée Stendhal - Grenoble

Séverine WOZNIAK (SNESup)

Anglais
Univ. Pierre Mendès-France - Grenoble

Franck BARRAQUÉ

Mathématiques
Lycée Triboulet - Romans

Marie-Alice GISPERT

Économie et Gestion
Lycée Vincent d'Indy - Privas

Mellie LACAVER

Sciences Physiques
ZR 38 - 1 Grenoble

Clémentine SETA

Lettres modernes
Lycée du Granier - La Ravoire
(en remplacement de Didier Pihoué)



CAPA des CPE

C'est la seule catégorie dans laquelle la liste présentée par le SNES n'est pas encore majoritaire. Le siège hors-classe échappe donc à Bernard Ogier-Collin, commissaire paritaire national mais qui n'a pas pu être élu au niveau académique. Dans la classe normale, le SNES a six élus pour trois sièges.

Nelly BOLLARD

Lycée Berthollet - Annecy

Fanny VALLA

Lycée Jaume (SEP Vinci) - Pierrelatte

Jean-Pierre STRAPPAZZON

Collège Aimé Césaire - Grenoble

Olivier MARAIS

Collège Jacques Brel - Beaurepaire

Laure GONIN

Collège Maurienne - Saint Jean de Maurienne

Hervé JACQUY

Collège Ponsard - Vienne



CAPA des CO-Psy / DCIO

Arrivé en tête dans ces catégories, le SNES remporte les trois sièges de Conseillers, ce qui donne six élus titulaires ou suppléants.

Frédérique PÉNAVAIRE

CIO de Romans

Florence PESSELO

DRONISEP de Grenoble

Chantal MOULIN

CIO de Chambéry

Patricia GONDRET

CIO Grenoble Olympique

Jean LAFRANCESCHINA

DRONISEP de Grenoble

Marion DE SAINT JEAN

TZR Grenoble



Capa des certifiés

La CAPA du corps le plus nombreux comporte 19 élus des personnels. Avec 11 sièges, le SNES dispose de 22 élus titulaires et suppléants.

Jacques AGNÈS

Histoire et Géographie
Lycée Emmanuel MOUNIER - Grenoble

Philippe CHEVALIER

Génie mécanique - Productique
Lycée des Catalins - Montélimar

Corinne BAFFERT

Lettres modernes
Lycée Édouard Herriot - Voiron

Jean-Pierre VARNET

Mathématiques
Lycée Vaucanson - Grenoble

Anne DORTEL

Sciences physiques
Collège Europole - Grenoble

Gilles PÉTROD

Histoire et Géographie
Collège les Perrières - Annonay

François LECOINTE

Histoire et Géographie
Collège fernand Léger - Saint Martin d'Hères

Céline BONNEFOY

Lettres modernes
Collège Le Vergeron - Moirans

Olivier PIETTRE

Économie et Gestion
Lycée du Granier - La Ravoire

Mathieu FOURNEYRON

Histoire et Géographie
Collège Le Clergeon - Rumilly

Cyril BOREL

Sciences de la Vie et de la Terre - ZR 38-1

Karim CHOUROU

Sciences physiques
Collège Jean Macé - Portes lès Valence

Jacky MABILON

Histoire et géographie
Collège André Malraux - Voreppe

Gabriel ÉMERY

Sciences Physiques
Collège Grange - Seyssuel

Christiane JANNOYER

Anglais - ZR 26-1

Alexis REYNAUD

Mathématiques
Collège Les Perrières - Annonay

Bernadette RANDAZZO

Italien
Lycée Berthollet - Annecy

Philippe COYO

Histoire et Géographie - ZR 38 - 1

Olivier MOINE

Génie mécanique - Productique
Lycée La Pléiade - Le Pont de Chéry

Alexandre OSTERNAUD

Histoire et Géographie
ZR 74 - 1

Cécile DELCARMINE

Sciences de la Vie et de la Terre
Collège Jean Mermoz - Barby

Claire BORDIER

Sciences Physiques
ZR 38 - 1



La question du collège semble avoir été occultée depuis quelques années. Cet ultime échelon de la scolarité commune fait pourtant l'objet de multiples mesures apparemment éclatées depuis 2005 qui posent tous les outils de sa dénaturation.

De plus en plus travaillé par de multiples fractures (géographiques, sociales, scolaires...), il est le lieu de toutes les tensions où les difficultés scolaires se révèlent de manière plus aiguë qu'à l'école primaire et où les problématiques liées à l'entrée dans l'adolescence se font jour.

Le SNES demande que le collège soit refondé afin de permettre une réelle démocratisation du système éducatif.

Si cela doit être l'un des objets d'une nouvelle loi d'orientation, c'est surtout et en priorité notre travail syndical au quotidien dans nos établissements qui permettra un collège plus juste et plus humain.

FL.



Un collège en 1000 morceaux

Inscrite dans le cadre d'une politique éducative de renoncement, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, dite « loi Fillon » a posé tous les outils d'une transformation en profondeur du collège :

- Le collège n'a plus vocation à préparer l'ensemble des élèves à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, mais à s'assurer que tous les élèves qui le quittent maîtrisent un « Socle commun de connaissances et de compétences » censé leur fournir les « bases de

l'éducation » pour s'insérer dans la vie active.

- Le Socle commun constitue désormais l'unique horizon pour une partie des collégiens; il est l'« objectif-cible » pour ceux qui relèvent de l'éducation prioritaire. La loi Fillon a par ailleurs fixé l'objectif légitime d'obtenir 50 % de diplômés à bac + 3, mais sans décider de faire progresser le taux d'accès au lycée général et technologique.

Ainsi se dessine un système éducatif beaucoup plus inégalitaire qui n'envierait vers le lycée que les élèves jugés aptes à réussir dans le Supérieur tandis que les autres devraient se contenter du Socle commun et d'une entrée rapide dans la vie active. Concrètement, cela passe par :

- la réforme des ZEP de 2006 qui aboutit aux ECLAIR, laboratoires de dérégulation avec la création de nouveaux types d'enseignants, recrutés localement sur profil et avec lettre de mission, qui interviennent sur un service partagé entre Premier et Second degré ;
- l'assouplissement de la carte scolaire qui accentue la polarisation sociale ;
- les contrats d'objectifs qui risquent fortement de pervertir le système même d'évaluation des élèves (la note de Vie scolaire, le B2I constituent les premiers exemples d'une mascarade d'évaluation qui trouve son apogée dans le LPC) ;
- l'accompagnement éducatif est déjà utilisé par certains chefs d'établissement aujourd'hui pour faire glisser des activités d'enseignement (comme les 2 heures d'ATP en Sixième, les heures de chorale, voire les heures de latin !) vers le hors temps scolaire.

Tout a été mis en place pour aboutir à une définition locale de l'organisation des enseignements, totalement affranchie des règles nationales en matière de programmes et d'horaires, et donc à un collège à plusieurs vitesses : tout ou partie du Socle et éviction précoce pour les uns, ensemble des programmes et poursuite d'études pour les autres. Ce sont les élèves de milieu populaire qui en seraient les premières victimes.

Vers un collège primarisé ?

Invoquant la nécessaire lutte contre les sorties sans qualification, le précédent ministère cherche à franchir un pas supplémentaire en « primarisant » le collège dans des « écoles du Socle » qui ne constituent pas une réponse aux difficultés des élèves. Elles conduiraient même à une impasse en retardant l'entrée des élèves dans les apprentissages du Second degré, voire en l'empêchant pour une partie d'entre eux, et remettraient en cause les statuts et missions des personnels avec un retour à la bivalence et, à terme, la remise en cause même des corps de professeurs des lycées et collèges.

La liaison CM2 / 6^{ème} est utilisée pour amorcer une mise en place effective de ces écoles du Socle et développer les échanges de services entre professeurs des écoles et professeurs du collège, en particulier dans les établissements ECLAIR et ceux situés en zone rurale.

Une telle organisation reprend l'ancien projet « d'École fondamentale » refusée par la majorité des enseignants du Second degré en 1989 lorsque L. Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, tentait de l'installer par la création d'un corps de professeurs de collège. L'idée n'est donc pas neuve mais elle s'appuie aujourd'hui sur le Socle commun qui deviendrait l'élément structurant de la scolarité obligatoire maintenue à 16 ans.

Refonder le collège : une urgence pour la réussite de tous nos élèves

Pour le SNES, le collège doit rester la première étape du Second degré et offrir aux élèves des disciplines qui évoluent et se différencient, sans toutefois ressembler totalement à celles du lycée, plus nombreuses et plus diversifiées.

Mais il est urgent de refonder le collège en le rendant plus juste, plus commun, plus humain. Il faut lui donner, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, les moyens de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du Second degré et de les préparer à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée.

Une culture commune pour une vraie démocratisation du collège

La structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle pour que les élèves puissent construire des savoirs. Il est indispensable de réactualiser leurs contenus, en s'appuyant sur la recherche et les observations des praticiens, et de les revisiter pour

les rendre toujours plus accessibles aux élèves. Une réflexion doit être engagée pour que les contenus et les pratiques au collège préparent davantage tous les élèves à faire des choix avisés reposant sur une meilleure connaissance des modes d'approche des savoirs dans chacune des trois voies : générale, professionnelle et technologique.



Les programmes doivent être conçus pour permettre une approche interdisciplinaire sans remettre en cause les contenus ni amputer les horaires disciplinaires obligatoires. Croiser les approches pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques suppose qu'ils intègrent des thématiques ou problématiques communes, en rupture avec la conception de l'interdisciplinarité que traduisent les thèmes de convergence en sciences, Histoire des Arts et EIST.

Tout travail interdisciplinaire suppose un travail en équipe qui doit être intégré dans les services. D'autres conditions d'enseignement sont nécessaires : travail en groupes réduits, possibilité de co-interventions d'enseignants de disciplines différentes...

Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du Socle, s'ouvrir à la diversité des cultures, former à la culture de l'information, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques, introduire l'usage raisonné et construit des TICE ainsi qu'une réelle formation à l'Information Documentation pour tous les élèves de la Sixième à la Troisième, confiée au professeur-documentaliste, en cohérence avec ses missions pédagogiques.

Une autre organisation du collège

Le collège doit retrouver la vocation qui était la sienne avant la loi Fillon et l'instauration du « Socle commun », à savoir préparer tous les élèves qu'il accueille à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée. Mais son organisation doit être repensée pour permettre la réussite scolaire de tous les élèves de la Sixième à la Troisième avec, par ailleurs, un cadrage national garanti des horaires et des programmes d'enseignement.

L'hétérogénéité des classes est souvent vécue par les enseignants comme une source de difficulté professionnelle. Or toutes les études montrent que « les classes hétérogènes permettent aux élèves en difficulté de mieux progresser sans que les élèves les plus avancés soient réellement pénalisés » et qu'elles constituent un levier de réussite. La richesse qu'elles offrent suppose toutefois de rechercher la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements, de rompre avec la politique « d'assouplissement » de la carte scolaire et de revenir au principe d'une sectorisation repensée. Cela suppose aussi de diversifier les pratiques pédagogiques dans des classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire) avec des dédoublements, du travail en groupes, de possibles co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer au maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe.

Pour le SNES, il convient de réfléchir à une autre organisation du temps scolaire, dans le respect des horaires nationaux, qui parte des élèves et des personnels - que cela soit dans l'École ou en-dehors - et non des seuls impératifs de la société de consommation. Le temps scolaire doit également être repensé dans sa progressivité de la Sixième à la Troisième dans la limite maximale de 32 heures hebdomadaires d'enseignement, le cycle central étant actuellement le parent pauvre, notamment en Cinquième.

Le développement de dispositifs d'alternance collège / entreprise, préparant à l'apprentissage et/ou à une sortie sans qualification, est un leurre pour les élèves ayant cumulé de graves lacunes. La prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire au sein de l'École publique sans remettre en cause le collège pour tous à travers des structures manifestement dérogatoires et sans aboutir à la réintroduction d'orientations précoces. Des dispositifs qui nécessitent un cadrage national garantissant horaires, contenus, objectifs de formation ambitieux et une transparence vis-à-vis des intéressés et de leurs familles peuvent constituer une solution ponctuelle pour les élèves qui en ont le plus besoin à condition qu'ils ne ferment aucune porte à des poursuites d'études ultérieures en fin de Troisième.

Porter le projet d'un véritable collège démocratique, à l'opposé du collège massifié que nous connaissons aujourd'hui se heurte souvent aux discours prônant l'individualisation des parcours scolaires et des carrières qui trouvent un écho certain dans une société de plus en plus consumériste vis-à-vis de l'École. Faire que tous nos élèves réussissent est un combat de tous les jours que le SNES mène à tous les niveaux, du ministère à nos établissements.



Refonder l'éducation prioritaire : une exigence démocratique

L'éducation prioritaire repose sur une idée simple et nécessaire : atteindre sur tout le territoire les mêmes objectifs, ce qui impose de donner plus aux établissements qui concentrent les difficultés. Il s'agit en effet de briser les déterminismes sociaux, économiques, familiaux et scolaires pour faire vivre sur l'ensemble du territoire l'idéal de justice et d'égalité dans l'accès aux savoirs et aux qualifications, et maintenir dans tous les établissements le même niveau d'exigence et les mêmes contenus d'enseignements. Ces enjeux sont d'autant plus d'actualité que la France est un des pays de l'OCDE où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale. Refonder l'éducation prioritaire est à la fois une urgence et une exigence démocratique.

Nos propositions

- **Instaurer un classement unique** fondé sur des critères sociaux et scolaires nationaux, justifiant l'attribution de moyens correspondant aux besoins.
- **Repenser une carte scolaire** visant à plus de mixité dans tous les établissements.
- **Soutenir les familles en difficulté** en revalorisant les aides sociales.
- **Augmenter sensiblement la part du budget** de l'Éducation nationale consacrée à l'éducation prioritaire qui n'en représente aujourd'hui que 1,2 %.
- **Réduire significativement les effectifs par classe** en imposant un maximum de 20 élèves en collège et 25 élèves en lycée.
- **Favoriser la diversité des approches pédagogiques** et développer les dédoublements et le travail en petit groupe pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages.
- **Organiser le soutien et l'aide aux devoirs dans le temps scolaire**, en lien avec le travail en classe et avec des personnels qualifiés.
- **Favoriser l'ouverture culturelle** dans le cadre de projets pédagogiques montés par les équipes et financés par la DHG.
- **Améliorer la Formation initiale et continue** de tous les enseignants pour les aider à mieux prendre en charge la difficulté scolaire.
- **Accorder aux personnels des avantages** en termes de salaire, de carrière et diminuer le temps de cours pour inclure un forfait permettant le travail en équipe.

Un projet ambitieux, pour toute une génération

Porter la scolarité à 18 ans pour tous ne relève pas d'une généreuse utopie, mais bien d'une ambition nécessaire pour toute la jeunesse. Les métiers peu, voire pas qualifiés n'ont plus cours, et les parcours professionnels sans failles ni fractures sont de plus en plus rares. C'est donc d'une formation initiale solide que doivent être munis l'ensemble de nos élèves. C'est à cette seule condition qu'il pourra y avoir compléments de formation, reconversion et adaptation réussie. En même temps, les difficultés sont immenses, les effectifs très lourds, les niveaux très hétérogènes.

Tout cela nous conforte dans le choix d'un bac pour tous, à 18 ans, avec des modalités d'approche diversifiées : c'est le sens des trois voies de formation que nous prônons au lycée, avec les voies générale, technologique et professionnelle, trois types de parcours qui construisent l'accès aux connaissances pour tous en alliant manipulations, abstractions et expérimentations, constructions et productions d'objets et de raisonnements. Ces différents modes d'accès aux savoirs ont tous leur légitimité et leurs spécificités, et sont bien de nature à répondre aux besoins identiques de culture de nos élèves qui sont eux, très différents les uns des autres dans leur manière de s'approprier les connaissances. C'est le gage même d'une véritable démocratisation.

Les gouvernements qui viennent de se succéder ont particulièrement mis à mal le lycée, et tout particulièrement avec la mise en place des réformes des lycées général et technologique, qui ont accru encore la concurrence entre établissements, le brouillage des repères et cassé la spécificité de la voie technologique en la tirant du côté de l'abstraction et en sapant son rapport à la construction sous couvert de modernisation.

Au-delà des réelles économies de moyens qu'il s'agissait d'opérer, c'est la conception même du lycée qui a été remise en cause par ces réformes, la possibilité d'une formation, d'une culture commune sur l'ensemble du territoire. Il s'agit ainsi également d'entériner la mise à l'écart, engendrée au collège par la loi d'orientation Fillon, de la moitié d'une classe d'âge, pour ne plus former que les fameux 50% estimés nécessaires au niveau de la licence.

Notre conception de l'éducation doit permettre à chacun de se réaliser pleinement dans sa vie professionnelle, mais aussi de citoyen et tout simplement d'homme ou de femme. C'est pour cela qu'il faut porter un coup d'arrêt à ces réformes dangereuses pour la formation des jeunes en faisant entendre haut et fort le projet porté par le Snes et la FSU.

CB.



Les points noirs des «réformes» en cours :

- la diminution des horaires disciplinaires : en Seconde (*enseignements de tronc commun ou d'exploration*) comme en Première (*en particulier dans les enseignements spécifiques de chaque série*). Cet enjeu strictement budgétaire dégrade en même temps la qualité des enseignements et les conditions de travail ;

- la dotation globalisée pour les heures à effectifs réduits : la pénurie organisée met les disciplines en concurrence au détriment des élèves ; l'autonomie locale institutionnalise l'inégalité des conditions d'enseignement, et bientôt des horaires, renforçant la concurrence entre établissements ;

- l'accompagnement personnalisé : ce dispositif phare de la réforme n'a souvent de « personnalisé » que le nom, il ne peut y avoir d'aide méthodologique pertinente qu'en lien avec les disciplines. Or l'AP est justement financé par la diminution des horaires disciplinaires, donc de la possibilité de travailler dans chaque discipline les difficultés des élèves ;
- les programmes : modifiés à la va-vite et sans réelle concertation, ils posent de nombreux problèmes ;
- le tronc commun de Première : un outil majeur de suppressions de postes, par la compression des élèves dans des groupes aux effectifs très lourds. Ni les élèves ni les enseignants n'y gagnent ;
- les stages et le tutorat : ne sont pas mis en place ou le sont de façon aléatoire, pour répondre à un affichage ministériel sans moyens ;
- les enseignements nouveaux : l'affichage d'un plus grand choix est une escroquerie. Les restrictions budgétaires rendent impossible l'ouverture de ces enseignements (*spécialités et options*). Les élèves sont rationnés dans leurs possibilités de choix. Le « nouveau » lycée est donc encore moins respectueux des goûts des élèves qu'auparavant.

Rectorats et chefs d'établissement n'hésitent pas, en outre, à attaquer les statuts des enseignants pour leur imposer des heures de service supplémentaires non rémunérées, au prétexte parfois de cette réforme.



Délégation des Catalans devant le rectorat

Le lycée que nous voulons :

Une vraie réforme du lycée doit être guidée par le souci de la démocratisation et de l'amélioration des conditions de travail des personnels. Elle doit se faire en lien avec une réflexion sur les réformes nécessaires du collège et de l'Université.

- Réduire les effectifs des classes.
- Remettre les contenus au cœur de la réflexion.

Le lycée général et technologique doit être guidé, lui aussi, par les principes de la culture commune : le lycée forme le citoyen et prépare aux études supérieures ; le lycée technologique est fondé en outre sur le principe de la double finalité (*formation citoyenne et préparation aux formations professionnelles du supérieur*). Des contenus solides de formation sont donc indispensables : on ne peut réfléchir sur une réforme du lycée sans commencer par s'interroger sur les missions de celui-ci, et en ne parlant que des structures.

- Poser la question des horaires de façon plus pertinente, en prenant en compte la réalité du travail des élèves et la diversité des séries.

Poser la réduction horaire comme un préalable est une réponse démagogique.

- Proposer des situations d'apprentissage diversifiées aux élèves d'une classe (*dédouplements, séances en groupe de taille très réduite...*) pour créer toutes les conditions de la réussite scolaire, mais aussi aider les lycéens dans leur apprentissage de l'autonomie.

- S'attaquer réellement à la difficulté scolaire qui doit être traitée prioritairement par l'enseignant « dans le cours », mais il faut pour cela des conditions de travail améliorées. La lutte contre l'échec scolaire demande des moyens à mettre en œuvre de la préscolarisation des deux ans à la Troisième de collège, et c'est dans cette dynamique que doit s'inscrire la remédiation en lycée.

- Faire de la classe de Seconde une véritable classe de détermination. Il faut à la fois du temps et des structures pour permettre aux enseignants de remédier aux difficultés des élèves, et une organisation qui permette aux élèves de préparer leur orientation ultérieure

- Maintenir et diversifier les séries de l'enseignement général. Elles sont efficaces si elles sont équilibrées (*suffisamment larges et typées*) et diversifiées (*ce qui est nécessaire pour offrir différentes voies de réussite*) afin d'assurer l'égalité entre élèves. Nous refusons la hiérarchisation des séries et des voies, qui reproduit dans l'École des hiérarchies sociales injustes. Toutes les séries doivent être des voies de réussite, et il est absurde de hiérarchiser les contenus en fonction de leur prétendue « utilité ».

- Renforcer les séries technologiques.

Les enseignements doivent permettre la poursuite d'études, et pas seulement vers le BTS. Il faut maintenir à ces formations leur spécificité qui permet des enseignements exigeants tant dans les disciplines générales que technologiques.

- Multiplier les passerelles entre les séries et voies de formation, pour éviter les sorties sans qualification ou les arrêts trop précoces des études.

- Renforcer le travail intercatégoriel et interdisciplinaire.

Pour le SNES, la classe de Seconde doit devenir une classe de détermination. La solution n'est pas dans l'atomisation des formations et l'individualisation des choix, mais dans une offre à la fois cohérente, claire et diversifiée. Ce sera envisageable dans le cadre d'un travail approfondi mené en équipes au sein de la communauté éducative où la place des conseillers d'Orientation-psychologues doit être renforcée.

Ces quelques pistes, non exhaustives, montrent ce à quoi pourrait ressembler une réforme du lycée qui aurait vraiment à cœur de démocratiser l'École et de permettre à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, de réussir à l'École.

La voie technologique est un vecteur essentiel de la démocratisation des études secondaires.

Elle doit le demeurer et son champ d'intervention doit être conforté et élargi.

Les séries technologiques doivent être reconstruites en référence aux grands champs économiques des activités de production de biens et de services afin de donner du sens aux formations.

Il ne s'agit pas de donner des compétences professionnelles aux jeunes à ce niveau (les formations supérieures professionnelles courtes leur permettront de les acquérir) mais de mettre les élèves en activité dans un contexte professionnel, afin de leur donner des connaissances et des compétences transférables dans d'autres champs, c'est-à-dire dans d'autres spécialités de formation.



Thierry Reygades, secrétaire national du SNES anime un stage «Voie technologique» au lycée Vaucanson

Les Conseillers d'Orientation - Psychologues et Les Conseillers Principaux d'Éducation remplissent des missions essentielles pour la réussite de tous les jeunes.

Pourtant leurs métiers qui constituent une originalité dans une Europe, qui prétend de plus en plus à l'harmonisation vers le bas, sont régulièrement mis en cause par des déclarations politiques, des rapports de prétendus experts ou par différentes réformes visant à les dénaturer et à les faire disparaître.

Le transfert aux enseignants d'une part sans cesse accrue de l'accompagnement des élèves, de leur parcours et de leur orientation au détriment de leur activité d'enseignement affaiblit les métiers et leurs complémentarités.

Pour le SNES, enseignants, CPE, CO-Psy doivent imposer ensemble le respect de leurs métiers respectifs.

CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES

UNE ORIGINALITÉ ET UNE QUALIFICATION À PRÉSERVER



Frédérique

La contribution des CO-Psy à la réussite scolaire est majeure. Il s'agit en effet de faire vivre une orientation scolaire affranchie de l'urgence du choix immédiat et des stéréotypes.

Cette orientation doit prendre en compte le développement psychologique, ainsi que les dimensions sociales et singulières essentielles dans l'élaboration de projets émancipateurs et la construction d'une estime de soi indispensable à la réussite scolaire.

Le Service public d'orientation tout au long de la vie, créé en 2009, assimile l'élaboration d'un projet à l'adolescence à des choix de perfectionnement ou de reconversion professionnelle d'adultes sans tenir compte des problématiques spécifiques à ces âges. Il affaiblit le seul service public d'orientation existant, celui de l'Éducation nationale.

Les réformes récentes tendent à brouiller les spécificités professionnelles et à faire de l'enseignant, surtout le professeur

principal, une sorte de personnel « multitâches » à même de s'occuper de l'orientation, du suivi éducatif global. Or la qualité du travail éducatif envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes pluriprofessionnelles.

La qualification de psychologue des CO-Psy est sans cesse remise en cause, alors qu'elle est un atout pour l'institution scolaire sur un triple plan :

- pour l'élève, d'abord, dont la problématique de choix d'orientation est replacée dans le cours de son développement psychologique et social avec le souci de son émancipation et de son accès à l'autonomie;
- pour les enseignants, qui doivent pouvoir s'appuyer sur l'éclairage des CO-Psy en psychologie de l'adolescence et de l'éducation pour mieux identifier les difficultés des élèves et des groupes, et travailler en complémentarité la question de l'orientation;
- pour l'institution, qui dispose de personnes capables de s'appuyer sur la question de l'avenir à l'adolescence pour en faire un levier d'élévation du niveau d'aspiration, et de prévention du décrochage.

Or cette palette de compétences est non seulement utilisée à minima du fait des effectifs mais est détournée au profit d'autres publics et d'autres structures de l'Éducation nationale.

Le SNES demande une remise à plat de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie et l'abrogation du cahier des charges de labellisation qui impose aux CO-Psy un autre référentiel métier et d'autres lieux d'exercice que les CIO et les établissements. Les nouvelles modalités de recrutement des CO-Psy, que nous rejetons, tendent à réduire le métier à du conseil pour l'orientation professionnelle coupée de leur rôle pour favoriser le développement psychologique des adolescents et l'entrée dans les apprentissages et la culture. Ces dispositions rabattent l'orientation des élèves sur la recherche d'une illusoire adéquation entre formation et emploi, synonyme de reproduction des inégalités sociales.

NOS PROPOSITIONS :

- attribuer aux CIO des budgets dignes d'un service d'information et de conseil moderne, gratuit et de qualité.
- réaffirmer le rôle des CO-Psy du début du collège à l'enseignement supérieur, dans le sens d'une contribution à la réussite et d'une projection progressive dans une formation puis dans un métier.
- développer leur apport spécifique aux équipes d'établissement grâce à une politique de recrutement ambitieuse.



CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION ET VIE SCOLAIRE

UN MÉTIER CENTRÉ SUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF DE L'ÉLÈVE, contribuant à sa réussite scolaire et à son épanouissement :

L'expertise des CPE s'inscrit dans le travail de l'équipe pédagogique et éducative.

Parce qu'ils sont au contact de l'ensemble des partenaires dans l'établissement, tissant des liens avec les familles, leur intervention a une dimension transversale qui leur permet régulations et médiations, réinstituant la relation scolaire là où elle est contestée. Ils participent à la dimension collective de l'enseignement et contribuent à la qualité du climat relationnel de l'établissement.

Les CPE, avec leur spécificité, ont un rôle essentiel dans la prévention du décrochage et de l'absentéisme qui compromettent le parcours scolaire des élèves en difficulté. C'est dans le suivi individuel et collectif des élèves, appuyé sur l'écoute et la relation d'aide, que leur intervention prend sens et participe à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des élèves. Leur rôle ne peut être réduit à une fonction répressive mais s'articule à la prise en charge mutualisée des fonctions de vigilance et de contrôle.

La création d'une nouvelle fonction, celle de préfet des études associé à l'équipe de direction, qui a en grande partie les mêmes responsabilités que celles des CPE, l'élargissement des missions des enseignants et la délégation de missions particulières remettent en cause certaines spécificités des métiers non enseignants. Le SNES demande le retrait de ce dispositif.

Le renforcement des vies scolaires en personnels qualifiés est indispensable pour assurer l'ensemble des missions. Chaque CPE doit avoir en charge le suivi d'un nombre maximum de 250 élèves afin que son travail éducatif soit efficace.

Le SNES refuse toute intégration des CPE dans l'équipe de direction.

Les enseignants et les CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de travail collectif inclus dans le temps de service, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui sont au cœur de leur activité. Les conditions doivent être réunies pour que ce type de collectif puisse exister, sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie

DES CONDITIONS DE TRAVAIL GARANTISSANT LA QUALITÉ DE NOTRE INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES :

35 heures hebdomadaires toutes activités confondues.

Les CPE ont un nombre d'élèves à suivre de plus en plus important alors que le suivi individuel des élèves au quotidien est plus lourd et rendu de plus en plus difficile par le manque criant d'assistantes sociales et d'infirmières, par la perte des moyens en AED ou surveillants et aussi par le poids des tâches administratives toujours plus prégnantes.

Nous confirmons notre opposition au recours aux heures supplémentaires pour rémunérer l'augmentation de la charge de travail. De fait, il est nécessaire d'une part d'augmenter le recrutement des CPE sur la base d'un CPE par tranche de 250 élèves, d'autre part, de garder 5 heures forfaitaires sur les 35 h, intégrant le nécessaire travail avec les équipes pédagogiques et éducatives. Au-delà et dans l'immédiat, le SNES demande 30 points de NBI par CPE.

Dans l'immédiat, la publication d'une circulaire nationale d'application des décrets de 2002 sur l'ARTT est urgente afin de mettre chaque CPE à l'abri des interprétations locales. Particulièrement exposés aux exigences des chefs d'établissement, ils voient la mission éducative de leur métier de plus en plus bafouée. La logique d'ancrer le métier de CPE dans le champ éducatif et pédagogique conduit le SNES à refuser de fait que les CPE soient intégrés à l'équipe de direction, et à réaffirmer la définition de leurs missions dans le cadre de la circulaire de 1982 et du décret de 1989.

DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE :

- revalorisation des salaires et des carrières ; revalorisation de la part fixe de l'ISOE qui doit être au niveau de celle des enseignants ;
- revaloriser le traitement indiciaire et accélérer le déroulement de carrière avec une carrière unique en 11 échelons intégrant la hors-classe. Dans l'immédiat, le ratio d'accès à la hors-classe pour les enseignants et les CPE doit être augmenté pour tenir compte de la structure du corps ;
- pour une évaluation conseil ;
- pour les CPE, le mandat de double notation et d'inspection spécifique par des inspecteurs issus directement du corps reste d'autant plus pertinent que l'évaluation et l'assignation d'objectifs par le chef d'établissement ou par le corps d'inspection au travers d'un Protocole National d'Inspection décliné académiquement conduiraient à une définition locale des missions, risque majeur d'éclatement du métier.



Bernard

L'exercice de nos professions s'est nettement détérioré en même temps que se dégradent notre pouvoir d'achat, nos conditions d'emploi (notamment par la multiplication des compléments de service) et de travail, l'évolution de nos carrières. La crise de recrutement qui existe aujourd'hui en est une des conséquences. Nos métiers sont des métiers de conception. Nous ne sommes pas de simples exécutants de directives imposées. Nos qualifications et nos compétences sont au service de missions, celles du service public de l'Éducation, définies par nos statuts. Ainsi, faire respecter et revaloriser nos métiers c'est donner de l'ambition au service public d'Éducation nationale et donc agir pour la réussite de tous les jeunes. La revalorisation de nos métiers est à la fois une revendication juste et une urgence. Elle suppose à la fois l'amélioration de nos carrières, des conditions d'emploi et de travail, et une reconnaissance sociale à la hauteur de l'importance et des enjeux de nos métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Nos propositions

- Réaffirmer nos missions principales et respecter notre identité professionnelle. Seul un métier centré sur nos propres missions statutaires peut permettre à chacun de s'investir et de s'épanouir pleinement.
- Défendre le principe du statut qui définit nos missions, nos modalités de recrutement, de carrière, d'évaluation, nos obligations de service.



Carrière, indice et pouvoir d'achat

Le montant de nos rémunérations est le produit d'un indice — lui-même déterminé par notre position dans une grille de rémunération (*corps, grade, échelon*) — et de la valeur du point d'indice commune à l'ensemble de la FP.

Depuis la désindexation de 1982, le point d'indice a perdu près de 30 % de son pouvoir d'achat. Sans doute, en raison des effets de carrières, cette perte n'a pas été individuellement ressentie, mais si la carrière ne sert qu'à compenser l'érosion du pouvoir d'achat, il n'y a plus de carrière et la paupérisation est sensible sur chaque cohorte de recrutés : **d'une année sur l'autre, la perte de 0,7 à 1,2 points représente au bout de 30 ans l'équivalent de 3 mois de salaire !**

Notre exigence de revalorisation implique certes des mesures indiciaires (*refonte de grilles, accélération des promotions d'échelon, de grade et de corps, attribution de points d'indices*), mais nous devons également mener, avec l'ensemble des fonctionnaires, la bataille sur la valeur du point d'indice, sous peine de voir — comme ce fut le cas de la « revalo » de 89 — les éventuelles mesures indiciaires que nous pourrions obtenir effacées en quelques années par la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point.



Vers la fin des certifiés ?

La revalorisation que nous revendiquons, pour répondre aux attentes des personnels comme pour rendre nos métiers plus attractifs, est nécessairement multiforme : elle implique sans doute des augmentations indiciaires, des refontes de grilles pour améliorer les carrières, mais également des mesures d'élévation des qualifications, d'amélioration de la formation initiale et continue des personnels, ainsi que de leurs conditions de travail

(*effectifs, services, prise en compte des tâches périphériques, etc.*). C'est pour cela que nous revendiquons à la fois que le concours de recrutement soit placé après le Master complet (M2) et des prérecrutements d'étudiants dès les premières années d'études supérieures pour reconstituer et conserver un vivier qui garantisse la démocratisation de l'accès à nos métiers.

Dès lors que les enseignants du Second degré sont recrutés au moins après le M1 et, a fortiori, si nous aboutissons dans notre exigence du M2, il n'y a plus de raison de conserver un recrutement de professeurs certifiés dont le concours était initialement placé après la licence : les enseignants du Second degré, recrutés au niveau de qualification des agrégés, doivent nécessairement l'être tous dans ce corps, dont la grille indiciaire doit être relevée et accélérée. L'augmentation du nombre de postes offerts aux concours de l'agrégation externe entraînant celles des postes aux concours internes et des promotions par listes d'aptitudes à l'accès au corps, les certifiés actuels verront leurs possibilités de promotions internes augmentées, mais nous devons revendiquer également l'élargissement de ces diverses modalités d'accès.



Le corps des agrégés devenant, conformément à nos mandats de congrès, « le corps de référence » du Second degré et parce que les qualifications exigées au recrutement sont les mêmes, les grilles des CPE et CO-Psy, aujourd'hui alignées sur celle des certifiés, doivent l'être sur celle des agrégés.

Sans préjuger des analyses et mandats portés par les syndicats de la FSU comptant dans leur champ de responsabilité des corps aujourd'hui assimilés aux certifiés, ils devraient également tirer argument de ces analyses et revendications portées par le SNES pour les enseignants du Second degré.



- Permettre à la profession de reprendre la main sur les conditions nécessaires à un travail de qualité. C'est un moyen de combattre les méthodes managériales qui, par le biais de l'évaluation prétendument au mérite, fragilisent les personnels et remettent en cause le sens même de l'activité professionnelle.
- Limiter les effectifs par classes et le nombre d'élèves à prendre en charge pour les CPE et CO-Psy, permettre des cours en groupes d'élèves réduits, afin d'être en condition de faire réussir les élèves, notamment les plus fragiles.
- Inclure du temps dans les services hebdomadaires pour le travail en commun, la réflexion disciplinaire et pédagogique, la concertation pluriprofessionnelle.
- Faire prendre en compte la pénibilité accrue de l'exercice de nos métiers.
- Rendre exceptionnels les compléments de service et améliorer les dispositions statutaires sur les TZR ainsi que la gestion du système de remplacement.
- Multiplier les possibilités d'évolution de carrière (*congés formation, concours internes, liste d'aptitude, détachement, disponibilité, congés pour études...*) et repenser les fins de carrières pour permettre des aménagements, la valorisation de l'expérience et sa reconnaissance.
- Développer les possibilités de mobilité professionnelle et géographique. Cela passe par un nouveau mouvement national en une seule phase pour permettre sur l'ensemble d'une carrière de changer d'établissement ou de poste.
- Assurer la revalorisation de nos salaires : rattrapage du pouvoir d'achat perdu, reconstruction de la grille indiciaire et indexation du point d'indice sur le coût de la vie.

Rassembler, informer, débattre, agir

Si le SNES a hérité de son histoire un certain nombre de principes et d'orientations, son projet éducatif et syndical est sans cesse remis en chantier, confronté aux évolutions du contexte économique, politique et social et enrichi par la critique et les expressions diverses des adhérents qui ont la responsabilité de le faire vivre. Notre pratique syndicale est d'abord de réunir pour rassembler, informer mais aussi écouter et entendre les personnels dans leur grande diversité d'opinion. Nos instances statutaires — congrès académiques et nationaux, conseils syndicaux (CSA, CN) ou commissions administratives (CAA ou CAN) — sont souvent le lieu de riches échanges.

Mais nous disposons également de possibilités plus larges pour informer et faire débattre des circonstances, des projets en cours, de nos orientations et mandats sur des sujets ciblés : congrès d'études, stages de formation syndicale portant sur des questions particulières, heures mensuelles d'information syndicale, réunions publiques ouvertes également aux familles et aux médias, prises de contact directes par exemple lors de l'accueil des nouveaux collègues stagiaires ou dans des établissements. Les militants des sections départementales et académique sont également disponibles pour intervenir à la demande dans les établissements.

N'hésitez pas à faire appel à eux lorsqu'un problème surgit ou qu'une question se pose.



Conseil syndical académique de rentrée

Le Conseil syndical académique est constitué de la CA académique et des S1.

Accueil des nouveaux collègues stagiaires sur le campus,



La réunion d'accueil des stagiaires organisée par le rectorat est l'occasion pour les nouveaux collègues d'une première prise de contact avec le SNES.



Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du SNES, venue animer notre congrès d'étude.

Les congrès statutaires ont lieu tous les deux ans. Le congrès académique prépare le congrès national. Il est composé de la CA académique et des délégués de S1, à raison d'un délégué par tranche de 25 adhérents.

Depuis plusieurs années la section académique organise, les années sans congrès statutaire, des congrès d'étude sur différents thèmes. La composition du congrès d'étude est la même que celle du congrès statutaire.

Les stages de formation syndicale sont un droit pour l'ensemble des personnels. Organisés aux niveaux national, académique ou départemental, par le SNES ou la FSU, ils peuvent être destinés à un public ciblé ou au contraire largement ouverts et peuvent aborder de très nombreuses questions. Le S3 et les S2 peuvent également en construire un à la demande.



Roland Hubert, co-secrétaire général et Sandrine Charrier, secrétaire nationale, venus à Grenoble animer un stage «contenus»



Les réunions publiques sont l'occasion de mettre en débat nos analyses et nos revendications, au delà de notre milieu professionnel et de poser les questions de l'École devant la société.

Heure d'information syndicale

Ce droit de tenir une réunion mensuelle d'information pendant une heure de service est ouvert « aux organisations syndicales représentatives » par le décret 82-447, modifié par le décret 2012-224.

La principale modification réside dans la mesure de la représentativité : sont représentatives les organisations disposant d'un siège en comité technique (CT) ministériel, académique ou départemental. Pour nous il s'agit de la FSU dont le sigle doit donc clairement apparaître dans l'information faite au chef d'établissement, par exemple «SNES-FSU» ; mais cela peut être l'occasion de structurer une section locale de la FSU lorsque plusieurs de ses syndicats sont présents dans l'établissement.

Tous les personnels peuvent participer à ces réunions, à concurrence d'une heure de service par mois.

Le sérieux des travaux du congrès d'étude n'exclut pas des temps de convivialité...

Annie Eveno et Pierre Toussnel en compagnie de Corinne



Sites et publications

Jean-Pierre VARNET



Pour informer, faire connaître ses orientations et son actualité, le SNES édite de nombreuses publications générales ou ciblées, nationales, académiques ou départementales.

Vous pouvez également nous rejoindre sur le site national et les sites départementaux et académique ou être inscrits sur les listes de diffusion, selon votre métier, votre situation et vos responsabilités.

Des outils pour connaître et défendre vos droits

Des suppléments pour tout savoir sur les mutations, les carrières, les disciplines...

Des mémos pour connaître votre catégorie, vos droits et comment les défendre

Le journal L'US et L'US MAG : l'actualité, des dossiers, des entretiens...

Le site du SNES : une mine d'informations pour se former et pour agir

www.snes.edu

(ré) Agissez pour nos professions !

Sommaire

Pages 2 - 3

Pourquoi, pour quoi, être syndiqué au SNES ?

Pages 4 - 5

Le SNES, un syndicat de métiers dans la FSU

Pages 6 - 7

Le S3, des collègues, des militants, des élus

Pages 8 - 9

Les S2, sections départementales

Pages 10 - 11

Les S1, un maillon essentiel

Pages 12 - 13

Vos élus dans les instances académiques

Pages 14 - 15

Pour un collège plus juste et plus humain

Pages 16 - 17

Lycées : diversifier pour démocratiser

Pages 18 - 19

Orientation, éducation, des missions et des métiers à préserver

Pages 20 - 21

La revalo, il nous la faut !

Pages 22 - 23

Rassembler, informer, débattre, agir

Page 24

Sites et publications



Jean-Pierre, dans la commission du thème 4 à Reims



Délégation académique au congrès de Reims

ORGANE TRIMESTRIEL DE LA SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -

Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu

Tél : 04 76 62 83 30

Fax 04 76 62 29 64

Site académique :

<http://www.grenoble.snes.edu>

~ Directeur de Publication : Jean-Pierre VARNET ~ Secrétaire Générale Académique : Corinne BAFFERT ~ Maquette : Jacques AGNES ~
ISSN 1147-8241 ~ N° de CPPAP 0216 S 05722 ~ Dépôt légal 4^e trimestre 2012 ~ Imprimerie des Deux-Ponts - Bresson - 38 - EYBENS